

Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 41
25 mars 2026

Par courriel :

- Didier Gantier, Président
- Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
- Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
- Bernard Loirat, référent Loisir et Entreprise
- Jean Plantive, Section Seniors Masculins
- Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
- Hubert Bernard, Section Jeunes Masculins
- Daniel Roger, Section Féminines
- Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions

Assistent :

- Françoise Pichon, responsable Service Compétitions et Arbitrage
- Aurélien Guillet, assistante Jeunes Masculins et Féminines

Préambule :

M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJ Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794) et GJ du Vignoble (564817), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Quentin Rault, membre du club de Guérande AS La Madeleine (514661), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Bernard Loirat, membre du club d'Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 40 du 18 mars 2026 sans réserve.

Section Jeunes Masculins

Étude des dossiers

N° 55483390: Us Vital Frossay 1 - Gj St Pere Oceane 1– U15 D3 du 21/03/2026

Match arrêté à la 23^{ème} minute.

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission :

➤ Relève que la rencontre a été arrêtée à la 23^{ème} minute de jeu sur le motif :
« Blessure nécessitant l'intervention des pompiers »

➤ Décide de :

- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, Section des Lois du Jeu.

Section Seniors Masculins

Étude des dossiers

N° 53886456 : Mouzeil Teille Ligne 2 - Le Loroux Landreau O 2– Seniors D3 du 21/03/2026

Match arrêté à la 78^{ème} minute.

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission :

➤ Relève que la rencontre a été arrêtée à la 78^{ème} minute de jeu sur le motif :

« Arrêt du match suite intervention des pompiers. Le gardien de l'équipe visiteuse n'a pas pu sortir du terrain avant les 45minutes. ».

➤ Prend connaissance du rapport de l'arbitre.

➤ Décide de :

- **Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, Section des Lois du Jeu.**

N° 53996274 : Le Croisic Batz Fccs 2 - St Brevin Ac 3 – Seniors D4 du 22/03/2026

Match arrêté à la 70^{ème} minute.

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission :

➤ Relève que la rencontre a été arrêtée à la 70^{ème} minute de jeu sur le motif :
« Match arrête a la 70eme min car bagarre generale. Rapport suit. ».

➤ Décide de :

- **Transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline.**
- **Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, Section des Lois du Jeu.**

Section Féminines

Étude des dossiers

N° 54031102 : Gf Presqu'île 44 1 - Pontchateau Aos 1– Seniors Féminines D2 du 22/03/2026

Match arrêté à la 89^{ème} minute.

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission :

➤ Relève que la rencontre a été arrêtée à la 89^{ème} minute de jeu sur le motif :
« A la 89 une action au bord du rond central coté droit par rapport aux banc de touche, la joueuse n°9 du GF Presqu'île tombe involontairement sur la joueuse n°5 de Pontchateau ce qui entraîne par la suite un malaise de celle-ci. Ainsi le match a du être arrêté a la 90+1 pour laisser les sapeurs Pompiers ainsi que les medecins intervenir directement sur le terrain (entrée des véhicules sur le terrain) . La joueuse n°5 restera avec les sapeurs Pompiers. Avec l'accord des 2 équipes la fin du match a été sifflé.. ».

➤ Décide de :

- **Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, Section des Lois du Jeu.**

Section Loisirs

Matches reportés

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55430654	Loisir	Nantes Bellevue Jsc 1 - La Chapelle Ac Chap 2	20/03/2026	A fixer
55298072	Loisir	Reze Aepr 1 - Nantes Focl 1	23/03/2026	A fixer
55430826	Loisir	Ent. Bugalliere/Asen 2 - Treillieres Sympho F 1	27/03/2026	A fixer

Section Futsal

- **Play-Off**

Quarts de finale

La Commission homologue les résultats des quarts de finale des Play-Off, sous réserve de procédures en cours et des formalités administratives.

Demi-finales

Les matchs se dérouleront le lundi 13 avril et le vendredi 17 avril 2026.
Les rencontres sont affichées sur le site Internet.

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente/

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

- **Forfait général**

1 – GF Loroux Divatte

La Commission enregistre le forfait de l'équipe U18 Féminines 2 du GF Loroux Divatte lors du match du 21/03 contre l'équipe 1 de Pontchâteau AOS.

La Commission constate qu'il s'agit du 5^{ème} forfait de l'équipe U18 Féminines 2 du GF Loroux Divatte évoluant en U18F à 8.

L'article 26 – Alinéa 10 du Règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes féminines, dispose que :
« Un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises sur l'ensemble de la phase est considéré comme forfait général. S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, le Comité de Direction du Centre de Gestion concerné peut augmenter le nombre de forfaits donnant lieu à forfait général.

[...]

Lorsque qu'un club est forfait général en cours d'épreuve, il est classé dernier. Il est fait application des dispositions de l'article 12 du présent règlement. [...]

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, un club déclarant ou déclaré forfait à cinq reprises est considéré comme forfait général »

L'article 12 du Règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes féminines, dispose que :

« Lorsqu' en cours d'épreuve, un club est exclu du Championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

- Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. [...] »

Par ces motifs,

- **L'équipe U18 Féminines 2 du club du GF Loroux Divatte est déclarée en forfait général en championnat U18F à 8.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

2- Rezé FC

La Commission enregistre le forfait de l'équipe U15 Féminines 2 du club de Rezé FC lors du match du 21/03 contre l'équipe 2 du GF Violettes Sud Loire.

La Commission constate qu'il s'agit du 5^{ème} forfait de l'équipe U15 Féminines 2 du club de Rezé FC évoluant en U15F à 8.

L'article 26 – Alinéa 10 du Règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes féminines, dispose que :
« Un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises sur l'ensemble de la phase est considéré comme forfait général. S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, le Comité de Direction du Centre de Gestion concerné peut augmenter le nombre de forfaits donnant lieu à forfait général.

[...]

Lorsque qu'un club est forfait général en cours d'épreuve, il est classé dernier. Il est fait application des dispositions de l'article 12 du présent règlement. [...]

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, un club déclarant ou déclaré forfait à cinq reprises est considéré comme forfait général »

L'article 12 du Règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes féminines, dispose que :

« Lorsqu' en cours d'épreuve, un club est exclu du Championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

- Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. [...] »

Par ces motifs,

- **L'équipe U15 Féminines 2 du club de Rezé FC est déclarée en forfait général en championnat U15F à 8.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

3- Saint Nazaire Immaculée

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 Saint Nazaire Immaculée 21.

Par ces motifs,

- **L'équipe U18 Saint Nazaire Immaculée 21 est déclarée en forfait général en championnat U18 D1 Masculin Groupe A.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

4- Guérande Saint Aubin

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U14 Guérande Saint Aubin 21.

Par ces motifs,

- **L'équipe U14 Guérande Saint Aubin 21 est déclarée en forfait général en championnat U14 D3 Masculin Groupe A.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

5- Notre Dame des Landes ES

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U15 Notre Dame des Landes ES 2.

Par ces motifs,

- **L'équipe U15 Notre Dame des Landes ES 2 est déclarée en forfait général en championnat U15 D5 Masculin Groupe F.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Feuilles de match du week-end du 21-22 mars 2026 non reçues :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55391026	U15 D1	Vertou Foot Es 1	Vertou Ussa 2	Réclamée
55355455	U15 F à 11	Gf Terres de Loire 1	Nantes Metallo Sc 1	Réclamée
55329124	U18 F à 11	Derval Sc Nord Atlantique 1	Gf Loireauxence F 1	Réclamée
55391583	U15 D4	Ste Luce S/Loire Us 2	Vieilleville Planche 2	Réclamée
55391162	U15 D2	Vieilleville Planche 1	Villeneuve Bourgneuf 1	Réclamée
53996711	Seniors D4	Ancenis Rcasg 3	Mesanger As 3	Réclamée

Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.
- b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par le service administratif. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président de la Commission,
Didier Gantier



La Responsable du Service Compétitions et Arbitrage,
Françoise Pichon



Type de dossier : Administratif					
Dossier :	23680634	Match :	61311.2	U18f À 11 N1 / 3	Groupe B 315
Date :	20/03/2026		21/03/2026	561154 Gf Havre Et Loire 2	- 502227 Carquefou Usja 1
Personne :					Club : 561154 GF HAVRE ET LOIRE
Motif :	1A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23680140	Match :	61591.2	U15f À 8 / 3	Groupe B 336
Date :	19/03/2026		21/03/2026	582156 Gf Hirondelles Gesvr 2	- 582157 Gf La Grigonnais Pb 1
Personne :					Club : 582156 GF HIRONDELLES GESVRES
Motif :	1A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23680599	Match :	62375.2	U15f À 8 / 3	Groupe A 335
Date :	20/03/2026		21/03/2026	560518 Campbon Ubcc 1	- 565244 Gf Terres De Loire 2
Personne :					Club : 560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY
Motif :	1A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23679673	Match :	62886.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe B 675
Date :	19/03/2026		21/03/2026	502178 Blain Es 23	- 550749 Gj Nord 44 21
Personne :					Club : 502178 ENT.S. DE BLAIN
Motif :	1A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23710234	Match :	63831.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe A 698
Date :	23/03/2026		21/03/2026	544184 Reze Fc 2	- 542491 Ent.Pornic/St Brevin 1
Personne :					Club : 542491 PORNIC FOOT
Motif :	1A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23710247	Match :	62794.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe D 673
Date :	23/03/2026		21/03/2026	552826 La Bernerie Oca 21	- 564392 Gj Gbbc 22
Personne :					Club : 564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND
Motif :	1B 100€				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23710235	Match :	65173.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe A 670
Date :	23/03/2026		21/03/2026	548648 Donges Fc 21	- 534765 St Herblain Preux As 21
Personne :					Club : 534765 A.S. PREUX ST HERBLAIN
Motif :	1B 100€				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€
Dossier :	23710252	Match :	65174.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe A 670
Date :	23/03/2026		21/03/2026	560126 Ent. Ste Reine/Besne 21	- 560387 Gj La Baule Cote D'A 21
Personne :					Club : 560387 GJ LA BAULE COTE D'AMOUR
Motif :	1B 100€				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026 25/03/2026 18,00€

Dossier :	23710246	Match :	63468.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3	Groupe A	689
Date :	23/03/2026		21/03/2026	582205 Camoel Presqu'île Fc 1	- 519195 Nantes Dervallieres 2	
Personne :					Club : 519195 ACSDERVALLIERES	
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 18,00€
Dossier :	23679969	Match :	61593.2	U15f À 8 / 3	Groupe B	336
Date :	19/03/2026		21/03/2026	560170 Gf Pays Noir 2	- 554096 Villeneuve Bourgneuf 1	
Personne :					Club : 560170 GF PAYS NOIR	
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 36,00€
Dossier :	23680038	Match :	62373.2	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	19/03/2026		21/03/2026	548227 Guemene Fc 1	- 581197 Gf Loroux Divatte 2	
Personne :					Club : 581197 GF LOROUX CANTON	
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 36,00€
Dossier :	23680928	Match :	63964.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe D	701
Date :	20/03/2026		21/03/2026	502448 Clisson Etoile 2	- 582652 St Fiacre Coteaux Fc 1	
Personne :					Club : 502448 ET. DE CLISSON	
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 36,00€
Dossier :	23710448	Match :	64509.1	Départemental 3 U14 Masculin / 3	Groupe B	711
Date :	23/03/2026		21/03/2026	553174 Nantes St Joseph Por 21	- 554118 Gj Abbaretz P Bleue 21	
Personne :					Club : 553174 NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE	
Motif :	2B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 36,00€
Dossier :	23710374	Match :	63199.1	Départemental 3 U17 Masculin / 3	Groupe B	683
Date :	23/03/2026		21/03/2026	520139 Moisdon Meiller Edd 1	- 502386 Nantes St Pierre 2	
Personne :					Club : 502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES	
Motif :	2B 100€				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 36,00€
Dossier :	23680640	Match :	61592.2	U15f À 8 / 3	Groupe B	336
Date :	20/03/2026		21/03/2026	551545 Nantes Etoile Cens 1	- 534841 St Marc Sur Mer Foot 1	
Personne :					Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES	
Motif :	3A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 54,00€
Dossier :	23680643	Match :	65081.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe E	729
Date :	20/03/2026		22/03/2026	518479 Bouaye Fc 22	- 544107 Rouans Es Marais 21	
Personne :					Club : 544107 ENT.S. DES MARAIS	
Motif :	3A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 54,00€
Dossier :	23711106	Match :	61488.2	U15f À 11 N2 / 3	Poule B	718
Date :	23/03/2026		21/03/2026	500041 Nantes La Mellinet 1	- 552653 Derval Sc Nord Atlan 1	
Personne :					Club : 500041 LA MELLINET DE NANTES	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			25/03/2026	25/03/2026 16,00€

Dossier :	23711107	Match :	61520.2	U15f À 11 N3 / 3		Poule A	720	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	560160	Bouguenais Foot 1	- 582205	Camoel Presqu'île Fc 1	
Personne :						Club :	560160 BOUGUENAIS FOOTBALL	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711108	Match :	62345.2	U15f À 11 N3 / 3		Poule B	721	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	590304	Ent. Asvp/Assl 1	- 542491	Ent. Pornic/Stbrevin 1	
Personne :						Club :	590304 VIELLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711122	Match :	62974.1	Départemental 1 U17 Masculin / 3		Groupe A	678	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	540404	Pontchateau Aos 1	- 502386	Nantes St Pierre 1	
Personne :						Club :	540404 A.O.S. PONTCHATEAU	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711119	Match :	63602.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3		Groupe A	693	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	513303	Guenrouet Us 1	- 581699	A vessac Fegreac Sc 1	
Personne :						Club :	513303 U.S. GUERINOISE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711116	Match :	63692.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3		Groupe C	695	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	564979	Nant Espoir Fc 1	- 517365	Orvault Sf 2	
Personne :						Club :	564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711114	Match :	63962.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3		Groupe D	701	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	564392	Gj Gbbc 2	- 502518	Vallet Es 2	
Personne :						Club :	564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711109	Match :	65080.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe E	729	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	561031	Gj De Goulaine 22	- 553174	Nantes St Joseph Por 21	
Personne :						Club :	561031 GJ DE GOULAINE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711110	Match :	65083.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe E	729	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	560136	Gj Sud Retz Football 22	- 544892	Paimboeuf Estuaire 22	
Personne :						Club :	560136 GJ SUD RETZ FOOTBALL	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€
Dossier :	23711117	Match :	65175.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3		Groupe A	670	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	501946	Montoir Cs 21	- 560161	Le Gavre Fcgc 21	
Personne :						Club :	501946 C.S. MONTOIRIN	
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				25/03/2026	25/03/2026	16,00€

Dossier :	23711112	Match :	65351.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe F	730
Date :	23/03/2026		21/03/2026	514875 Sautron As 3	- 518109 Ent. Nts Styves/Ccfc 2	
Personne :					Club : 514875 A.S. SAUTRONNAISE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			25/03/2026	25/03/2026 16,00€
Dossier :	23711115	Match :	65546.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe E	702
Date :	23/03/2026		21/03/2026	514875 Sautron As 2	- 502505 Nozay Os 1	
Personne :					Club : 514875 A.S. SAUTRONNAISE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			25/03/2026	25/03/2026 16,00€
Dossier :	23711111	Match :	65970.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe B	704
Date :	23/03/2026		21/03/2026	561031 Gj De Goulaine 2	- 581361 Vertou Foot Es 3	
Personne :					Club : 561031 GJ DE GOULAINÉ	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			25/03/2026	25/03/2026 16,00€
Dossier :	23711118	Match :	62750.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe B	671
Date :	23/03/2026		21/03/2026	554118 Gj Abbaretz P Bleue 21	- 518734 Plesse Dresny Es 22	
Personne :					Club : 518734 ENT.S. DRESNY PLESSE	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			25/03/2026	25/03/2026 16,00€
Dossier :	23711113	Match :	64054.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe A	703
Date :	23/03/2026		21/03/2026	528847 St Nazaire Immaculee 2	- 560489 St Joachim St Malo F 2	
Personne :					Club : 528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			25/03/2026	25/03/2026 16,00€
Dossier :	23710577	Match :	50890.2	Départemental 3 Masculin / Unique	Groupe H	337
Date :	23/03/2026		22/03/2026	523626 Nantes Bellevue Jsc 2	- 590211 St Nazaire Af 3	
Personne :					Club : 590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 160,00€
Dossier :	23710599	Match :	51759.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe A	27
Date :	23/03/2026		22/03/2026	560518 Campbon Ubcc 3	- 560489 St Joachim St Malo F 4	
Personne :					Club : 560489 FOOTBALL CLUB DE BRIERE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 140,00€
Dossier :	23710570	Match :	51891.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe C	31
Date :	23/03/2026		22/03/2026	552653 Derval Sc Nord Atlan 4	- 590134 Lavau Fc 2	
Personne :					Club : 590134 LAVAU F.C.	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 140,00€
Dossier :	23710581	Match :	52023.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30
Date :	23/03/2026		22/03/2026	549082 St Vincent Lustvi 3	- 518733 Rouge Esp 2	
Personne :					Club : 518733 ESPE.S. DE ROUGE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026 140,00€

Dossier :	23710606	Match :	52334.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	338
Date :	23/03/2026		22/03/2026	581901 Us Vital Frossay 2	- 527836 Pornic Goelands Sanm 2	
Personne :					Club : 527836 GOELANDS SAMMARITAINS	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						140,00€
Dossier :	23681670	Match :	61426.1	Départemental 4 Féminin / 2	Groupe Accession	663
Date :	20/03/2026		22/03/2026	590211 St Nazaire Af 2	- 561154 Gf Havre Et Loire 3	
Personne :					Club : 561154 GF HAVRE ET LOIRE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						55,00€
Dossier :	23681660	Match :	61627.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 2	Groupe A	725
Date :	20/03/2026		22/03/2026	512354 Reze Aepr 3	- 560173 Gf Loire Et Cens 2	
Personne :					Club : 560173 GF LOIRE ET CENS	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						45,00€
Dossier :	23710228	Match :	62445.2	U18f À 8 / 3	Groupe A	320
Date :	23/03/2026		21/03/2026	560170 Gf Pays Noir 2	- 548227 Guemene Fc 1	
Personne :					Club : 548227 F.C. PAYS DE GUEMENE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						36,00€
Dossier :	23679724	Match :	65549.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe E	702
Date :	19/03/2026		21/03/2026	580575 Savenay Malville Pfc 2	- 522724 St Herblain Uf 3	
Personne :					Club : 522724 U. FRATERNELLE ST HERBLAIN	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						18,00€
Dossier :	23681638	Match :	68428.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 2	Unique	817
Date :	20/03/2026		20/03/2026	582328 Nantes Metrop Futsal 3	- 517159 Haute Goulaine Es 3	
Personne :					Club : 517159 ETS. HAUTE GOULAINE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						65,00€
Dossier :	23710542	Match :	51090.2	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe C	16
Date :	23/03/2026		22/03/2026	520139 Moisdon Meiller Edd 1	- 502505 Ent.Nozay/Fcgc 3	
Personne :					Club : 502505 NOZAY O.S.	
Motif :		Forfait (100 € au bénéfice du club adverse)			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						160,00€
Dossier :	23710550	Match :	51892.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe C	31
Date :	23/03/2026		22/03/2026	521035 Plesse Coudray Os 1	- 551077 Fay Bouvron Fc 3	
Personne :					Club : 521035 COUDRAY O.S.	
Motif :		Forfait (100 € au bénéfice du club adverse)			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						140,00€
Dossier :	23711745	Match :	52292.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	338
Date :	23/03/2026		22/03/2026	513856 St Mars De Coutais 2	- 544823 Chaumes Arche Fc 4	
Personne :					Club : 544823 ARCHE F.C.	
Motif :		Forfait (100 € au bénéfice du club adverse)			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			25/03/2026	25/03/2026
						140,00€

Dossier :	23711104	Match :	61489.2	U15f À 11 N2 / 3		Poule B	718	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	512355	Nort Sur Erdre Ac 2	- 551330	Gf Nantes Est 2	
Personne :						Club :	512355 NORT A.C.	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711091	Match :	63422.1	Départemental 1 U15 Masculin / 3		Groupe B	692	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	581361	Vertou Foot Es 1	- 509217	Vertou Ussa 2	
Personne :						Club :	581361 E.S. VERTOU FOOT	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711094	Match :	63513.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3		Groupe B	690	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	501904	Fc Nantes 2	- 520086	Vigneux Es 1	
Personne :						Club :	501904 F.C. NANTES	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711095	Match :	63558.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3		Groupe C	691	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	590304	Vieilleville Planche 1	- 554096	Villeneuve Bourgneuf 1	
Personne :						Club :	590304 VIEILLEVILLE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711097	Match :	63963.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3		Groupe D	701	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	511986	Ste Luce S/Loire Us 2	- 590304	Vieilleville Planche 2	
Personne :						Club :	511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711100	Match :	64413.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe D	677	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	511986	Ste Luce S/Loire Us 2	- 580423	Gj Loireauxence Vair 22	
Personne :						Club :	511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711089	Match :	64645.1	Départemental 1 U15 Masculin / 3		D1 Elite	687	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	502386	Nantes St Pierre 1	- 518734	Plesse Dresny Es 1	
Personne :						Club :	502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711096	Match :	65636.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3		Groupe A	680	
Date :	23/03/2026		21/03/2026	544107	Rouans Es Marais 1	- 502274	Guerande St Aubin 1	
Personne :						Club :	544107 ENT.S. DES MARAIS	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				25/03/2026	25/03/2026	17,00€
Dossier :	23711352	Match :	61454.1	Départemental Loisirs / 2		Groupe B - Lundi	723	
Date :	23/03/2026		01/06/2026	512354	Reze Aepr 1	- 847724	Nantes Focl 1	
Personne :						Club :	847724 F.O.C.L. NANTES	
Motif :	02	Retard modification horaire/date				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire				25/03/2026	25/03/2026	26,00€

Dossier :	23711605	Match :	63513.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3	Groupe B	690
Date :	23/03/2026		21/03/2026	501904 Fc Nantes 2	- 520086 Vigneux Es 1	
Personne :					Club : 501904 F.C. NANTES	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			25/03/2026	25/03/2026
						26,00€
Dossier :	23711353	Match :	65206.1	Départemental Loisirs / 2	Groupe D - Vendredi	745
Date :	23/03/2026		523626	Nantes Bellevue Jsc 1	- 513858 La Chapelle Ac Chap 2	
Personne :					Club : 523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			25/03/2026	25/03/2026
						26,00€
Dossier :	23681112					
Date :	20/03/2026					
Personne :					Club : 502274 ST AUBIN GUERANDE	
Motif :		U14D3			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			25/03/2026	25/03/2026
						54,00€
Dossier :	23681187					
Date :	20/03/2026					
Personne :					Club : 544184 F.C. REZE	
Motif :		U15F à 8			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			25/03/2026	25/03/2026
						54,00€
Dossier :	23681649					
Date :	20/03/2026					
Personne :					Club : 528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE	
Motif :		U18D1			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			25/03/2026	25/03/2026
						54,00€
Dossier :	23710279					
Date :	23/03/2026					
Personne :					Club : 581197 GF LOROUX CANTON	
Motif :		U18F à 8			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			25/03/2026	25/03/2026
						54,00€